Réf. Farde e-Assemblées : 2683233

N° OJ : **47**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Sports.- Subside d'investissement.- Budget extraordinaire 2025.- Montant : 22.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Comité Olympique et Interfédéral Belge;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 22.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Comité Olympique et Interfédéral Belge pour Investissements en matériel, incluant des équipements spécifiques pour des activités de déménagement de matériels sportifs (n° de projet BM-239-2009).- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2025.

Annexes :